

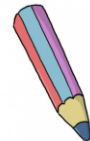


Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°98

Octobre 2017

Cycle d'Education à l'Environnement 2017/2018 « Nos Amies les Prairies »



Notre Cycle d'Education à l'Environnement, organisé en liaison avec la DSDEN 78 et la DDCS 78, propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2017-2018 :

« Nos Amies les Prairies »

Dans le cadre de la préparation à notre jeu-concours, les enseignants, les responsables et animateurs des accueils de loisirs, les éducateurs, ont suivi début octobre un après-midi de formation au Pôle Sciences de la Ferme du Manet à Montigny le Bretonneux, et participé à une sortie de proximité.

De nombreux documents leur permettront d'aider les participants à compléter une **nouvelle grille de mots**, avec le soutien fidèle du journal « Toutes les Nouvelles », qui leur proposera chaque semaine une courte explication à partir de janvier, mais aussi à réaliser **une œuvre** de 100 x 65 cm.

Les individuels de 5 à 15 ans pourront, comme chaque année, également participer, grâce à la diffusion par la SNCF des bulletins du jeu-concours dans les gares de notre département.

Le concours durera trois mois du 11 janvier au 7 avril 2018.

<https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2017-2018/>



Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 * yvelines.environnement@orange.fr - <https://www.yvelines-environnement.org>



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

SITES
&
MONUMENTS

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES
ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

Versailles, une nature à reconquérir

Sites & Monuments – SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) proposent un fort intéressant projet :

Versailles, une nature à reconquérir

Ce projet tout à fait ambitieux pour Versailles a été conçu car il nous semble possible d'en accroître le périmètre par la création d'un « **Parc Naturel Régional des Domaines de Versailles et de Marly** » incluant la Plaine de Versailles mais qui pourrait même être étendu à la vallée de la Bièvre, celle-ci prenant sa source dans l'ancien Grand Parc.

Ce PNR fédérerait ainsi **deux sites classés** et, outre une logique historique, suivrait le tracé de deux cours d'eau : **le rû de Gally et la Bièvre**.

Voici le lien vers le « *Document de référence pour la politique nationale des grands sites* »

Annexe à la circulaire ministérielle du 21 janvier 2011 :

<http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/medd/Document-de-reference-Grands-sites.pdf>

UN PETIT « COIN DE PARADIS » POUR HIRONDELLES RUSTIQUES



L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est commensale de l'homme. Elle niche presque toujours à l'intérieur de bâtiments (étables principalement, puis écuries ou autres locaux hébergeant du bétail), ayant manifestement besoin de la chaleur animale qui maintient une température optimale pour elle. C'est donc un oiseau de zones rurales tout d'abord, d'élevage en particulier. Mais, pour subvenir à ses besoins, il lui faut des **zones de chasse riches en insectes et des points d'eau** pour s'abreuver ; en effet, elle se nourrit et s'abreuve en volant. Elle a également besoin de boue pour faire son nid en coupe, ce qu'elle trouve rarement en milieu urbain.

Il faut également noter la **fidélité aux sites de nidification**, les hirondelles revenant chaque printemps, bien que ce ne soit pas toujours les mêmes individus ; en effet, la **durée moyenne de vie** de ces oiseaux est de **4 à 5 ans**, même si le record connu est de 13 ans. Mais les jeunes mâles, devenus matures, reviennent nicher sur leur lieu de naissance pour quelques-uns et dans un rayon d'environ 10 km autour de celui-ci pour les autres ; les jeunes femelles, quant à elles, suivent les mâles qui les ont choisies sur leur zones d'hivernage, car ce sont eux qui choisissent les sites, et reviennent dans un rayon d'environ 30 km autour de leur lieu de naissance, donc pratiquement jamais sur ce dernier, ce qui évite la consanguinité.

UN PETIT « COIN DE PARADIS » POUR HIRONDELLES RUSTIQUES



Dans la France rurale d'il y a 60 ans, l'espèce était commune et abondante, mais les modifications engendrées par l'agriculture moderne et, dans ce cas, relatives aux méthodes d'élevage du bétail, ont eu un effet négatif, de plus en plus accentué d'ailleurs. Deux raisons à cela :

+ la suppression des sites possibles de nidification par disparition des anciennes étables remplacées par des hangars ouverts à charpente métallique, où les bovins peuvent aller se servir librement dans des silos recouverts de bâches plastiques noires (ce que l'on nomme la « stabulation libre »). Les hirondelles ont besoin de poutres en bois pour y accrocher leur nid et d'un milieu assez fermé. [...]

+ la forte diminution des insectes due aux insecticides, ce qui n'est pas une illusion. Il y a encore 30 ans, lorsque l'on roulait de nuit en voiture, ou même de jour, le pare-brise était vite souillé par de très nombreux insectes ; maintenant, presque rien !
Le maximum d'insectes volants (le plancton aérien) se situe chez nous en mai et juin. Dès juillet, la densité faiblit et la nourriture se raréfie. D'ailleurs, les Martinets noirs, qui se nourrissent également exclusivement d'insectes gobés en vol, nous quittent fin juillet, condition de leur survie. **S'il y a encore 20 ans, des hirondelles arrivaient à élever parfois 3 nichées dans la saison, avec les derniers jeunes quittant le nid en septembre, ce n'est plus le cas aujourd'hui** ; j'en ai eu la preuve encore cette année où une nichée de 4 jeunes, nés début août, n'a pas survécu, ces poussins étant maigres malgré les apports de nourriture par les deux parents ; mais ces apports étaient trop rares pour permettre la croissance normale de 4 jeunes.

Les couples nicheurs d'Hirondelles rustiques ont diminué de 41% en France entre 2000 et 2010, cette diminution atteignant 50% en Ile-de-France de plus en plus urbanisée, macadamisée, avec chute du nombre d'exploitations agricoles, surtout d'élevage. Vu l'évolution générale actuelle, il ne faut pas s'attendre à un « retour des hirondelles » ! [...]

→ **Lisez la suite de l'article sur notre site internet** : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amies-les-hirondelles/>

Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement commune de Jouars-Pontchartrain



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

"Le 23 février dernier, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a rendu un jugement en faveur d'un certain nombre de requérants dont l'association **A.P.E.J.P.** (association pour la protection du patrimoine et de l'environnement à Jouars-Pontchartrain), membre d'Yvelines Environnement.

Ce jugement annulait le vote du 16-12-2011 d'une **ZAC Multi sites sur la commune de Jouars-Pontchartrain** et le jugement du 13-05-2015 du Tribunal Administratif qui déboutait les plaignants. L'argument principal utilisé, tant par les plaignants que par le rapporteur public, consistait à souligner **l'insuffisance de l'étude d'impact** réalisée en préalable par le Cabinet SIAM et à faire valoir que l'étude complémentaire réalisée par le PNR, après la demande impérieuse et formelle d'un certain nombre de PPA (Personnes Publiques Associées), montrait l'intérêt réel des terrains visés **tant sur le plan écologique que patrimonial que sur le plan des richesses locales pour la faune, la flore et toutes espèces répertoriées** (certaines espèces d'insectes et de chauves-souris que l'on pensait éradiquées du secteur avaient été recensées sur les terrains visés ainsi que des espèces considérées comme en voie de disparition car bon nombre des terrains sont totalement écologiques depuis plus de 30 ans).

En conclusion, le jugement soulignait, entre autre, que cette insuffisance avait pu nuire (volontairement ou non) à l'appréciation réelle des votants de la ZAC (laquelle n'avait été votée qu'à une seule voix de majorité) et demandait donc l'annulation du vote de la Commune et du jugement du T.A. Par jugement en date du 31-07-2017, le Conseil d'Etat prenait acte du désistement auprès dudit Conseil du pourvoi déposé antérieurement par la Commune et informait les requérants de ce jugement et de **l'annulation définitive de la ZAC Multi sites.**"

Il n'y a donc plus de ZAC sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

*Les requérants remercient toutes les associations qui les ont aidés dans leur combat, dont Yvelines Environnement, très présente à leurs côtés. Ces divers jugements pouvant avoir **valeur de jurisprudence**, les requérants ont décidé de les porter à la connaissance du public pour servir et valoir ce que de droit.*

Pour retrouver le jugement, cliquez sur le lien vers le site d'YE :

<https://www.yvelines-environnement.org/sauvegarde-du-patrimoine-et-de-lenvironnement/>

Leur action se poursuit....



L'association **Sauvons la Tournelle**, membre d'Yvelines Environnement, nous a indiqué que début juillet, la Mairie de Septeuil a accusé réception de leur courrier envoyé en juin au commissaire enquêteur les informant que « *le commissaire enquêteur ne [pouvait] pas en prendre connaissance pour le moment, l'enquête publique étant suspendue* ». Il leur a été proposé d'adresser un courrier en mairie confirmant l'envoi de leur dossier et des questions du mois de juillet lors de la reprise de l'enquête publique. Leur dossier sera alors ajouté au registre.

Début septembre un nouveau message a été adressé au Service de l'Urbanisme de la Mairie de Septeuil ainsi qu'à la Direction Départementale du Territoire. L'objet étant de **faire un point sur la situation du projet de lotissement sur le site de la Tournelle**. Mais à ce jour, aucune information n'est parvenue quant à la publication des dates de la nouvelle enquête publique.

Aujourd'hui, leur action se poursuit au travers de propositions de projets raisonnés, fédérateurs, respectueux de leur identité rurale, de leur environnement et des besoins d'évolution de leur village.

Pour retrouver l'article complet, cliquez sur le lien suivant : <https://www.yvelines-environnement.org/sauvons-la-tournelle/>

Compensation écologique : le dispositif innovant des Yvelines s'agrandit

Avant même le vote de la **loi Biodiversité** (8 août 2016), le Département des Yvelines s'est engagé dans la création d'un dispositif « clé en main » de compensation écologique. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets d'aménagement et d'équipement du territoire dans une démarche – désormais obligatoire – d'évitement, de réduction et de compensation des impacts de leurs projets sur la biodiversité et les milieux naturels.

Précurseur en la matière, salué par le Sénat, le Département est rejoint par le **Département des Hauts-de-Seine, la communauté urbaine GPS&O, l'EPAMSA, l'entreprise Lafarge – Vallée de Seine et l'Association des Naturalistes**. Depuis le 5 octobre, ces acteurs publics et privés sont réunis dans un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui poursuivra et développera cette action en l'étendant à d'autres territoires.

« La transition énergétique : pourquoi, comment ? »

Les grandes bases et clés de compréhension de **la transition énergétique et de ses enjeux**, présentées d'une façon que *Messieurs Jean-Luc SALANAVE et Gérard LEPINE (UARGA*/ARSCA)* ont voulu objective et basée sur des faits simples, mais essentiels.

Jean-Luc SALANAVE** présente dans cette interview ce que doit être pour lui la transition énergétique, laquelle doit nous permettre progressivement de nous affranchir des **sources d'énergies carbonées** responsables du **réchauffement climatique** en raison de l'augmentation phénoménale du taux de CO2 dans l'atmosphère.

Il explique que celle-ci doit mener vers un **panel de solutions** où chaque énergie a sa place en fonction de ses avantages et inconvénients.

Retrouvez son interview sur le site d'YE :

<https://www.yvelines-environnement.org/la-transition-energetique-pourquoi-comment/>

* **UARGA** est l'**U**nion des **A**ssociations d'**a**nciens
et de **R**etraités du **G**roupe **AREVA**

** **Jean-Luc SALANAVE** : Scientifique, industriel et écologiste ;
Professeur à l'École Centrale ;
Spécialiste du nucléaire et des énergies décarbonées.

Déchets nucléaires : la belle histoire de CIGEO

CIGEO (Centre industriel de stockage géologique) =
Solution géologique pour nos déchets radioactifs, un projet éco-responsable pour les générations futures.

Une **vidéo**, fort intéressante, réalisée par *Messieurs Jean-Luc SALANAVE et Gérard LEPINE (UARGA*/ARSCA)* est accessible sur YouTube :

<https://youtu.be/PqQiOQa-Fp8>

Pour ceux qui le souhaitent, le **texte support** de cette vidéo est accessible en suivant le lien vers notre site :

<https://www.yvelines-environnement.org/dechets-nucleaires-la-belle-histoire-de-cigeo/>

***UARGA** : UNION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS
ET DE RETRAITES DU GROUPE AREVA



L'ANY organise une **exposition de champignons**, les **21 & 22 octobre**, à la **Salle des fêtes du Chesnay (78)**, 50 rue de Versailles
<https://www.yvelines-environnement.org/exposition-de-champignons/>

Pause nature à Jouy-en-Josas

Besoin d'une pause ? Avec ses 25 hectares d'étangs et de verdure, le Parc des Côtes Montbron est le lieu idéal pour échapper au tumulte du quotidien. Découvrez en image cet espace naturel sensible géré par le **Conseil départemental des Yvelines** : <https://www.yvelines-infos.fr/pause-nature-a-jouy-josas/>

Retrouvez toute notre actualité sur
<https://www.yvelines-environnement.org/>